




# 1

QUELQUES ÉLÉMENTS DE CONTEXTE


## UNE SOCIÉTÉ QUI SE TRANSFORME...

**1/4** de la population a **60 ans et plus** en 2015

**1/3** de la population aura **plus de 60 ans** en 2030




**Plus de 2 millions** de français souffrent d'une déficience motrice **dont 361 000 en fauteuil roulant**



En 2050, **70%** de la population mondiale vivra en ville


**20 millions d'urbains supplémentaires** dans les villes françaises en 50 ans



UNE POPULATION FRANÇAISE QUI VIT DE PLUS EN PLUS LONGTEMPS

UNE EXIGENCE ACCRUE D'INTÉGRATION DES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

UNE TENDANCE À LA DENSIFICATION URBAINE



# 1

QUELQUES ÉLÉMENTS DE CONTEXTE


## ...MAIS DES BÂTIMENTS QUI NE SUIVENT PAS

**A** **Poursuite de constructions inadaptées au handicap et au vieillissement**


**Seul 30% des maisons** individuelles construites en 2013 sont accessibles.

**2/3 des 215 000 logements** constructifs en 2012 ne sont pas soumis à une obligation légale d'équipement de mobilité vertical

**?** **Au-delà de la construction, une chaîne du déplacement qui connaît encore trop de ruptures** (parkings, métro, voirie, etc.)



**Sans une nécessaire remise en cause, dans 10 ans, 2 à 3 millions de logements inadaptés supplémentaires auront été construits**



**2** LA FAS,  
LES PROFESSIONNELS  
ACTEURS DE  
VOTRE MOBILITÉ

↑  
↓

FEDERATION

**2** LA FAS, LES  
PROFESSIONNELS  
ACTEURS DE VOTRE  
MOBILITÉ

## UNE FÉDÉRATION POUR REPRÉSENTER LE SERVICE MOBILITÉ

↑  
↓

FEDERATION

- Monte-escaliers
- Élévateurs pour personne à mobilité réduite
- Élévateurs pour maison individuelle
- Ascenseurs pour bâtiments d'habitations neuves
- Solutions pour bâtiments existants
- Ascenseurs pour bâtiments de bureaux ou pour ERP (établissements recevant du public)
- Solutions de modernisation (équipements de la cabine...)

**120** entreprises adhérentes

Des services et produits pour la mobilité

95% du secteur soit un CA de 2,3 milliards d'euros

Des PME et des Groupes répartis sur l'ensemble du territoire

Plus de **15 000** techniciens garantissant **99%** de disponibilité des **530 000** ascenseurs en France

2 LA FAS, LES PROFESSIONNELS ACTEURS DE VOTRE MOBILITE

## LA FAS, MOBILISÉE AU QUOTIDIEN POUR...

- Permettre la mobilité pour tous en privilégiant la **conception universelle**
- Créer les conditions d'un **maintien à domicile** facilité
- Accompagner les choix d'équipements les plus adaptés
- Faire évoluer la réglementation
- Proposer des **solutions de mobilité** toujours plus adaptées et innovantes

Fédération Française de l'Ascenseurs

2 LA FAS, LES PROFESSIONNELS ACTEURS DE VOTRE MOBILITE

## LA FAS, MOBILISÉE AU QUOTIDIEN

La FAS sait **que la mobilité est un enjeu essentiel pour participer à la vie de la cité**. La notion de **conception universelle** intégrée depuis 15 ans par la profession permet un usage aisé et intuitif des ascenseurs pour tous

MAIS...

Si la réglementation évolue et permet une prise de conscience des acteurs de la construction, **il reste encore quelques marches à franchir, pour que 100% des immeubles neufs soient accessibles à terme.**

Le pré-équipement doit être un réflexe!

Fédération Française de l'Ascenseurs



## CONCEPTION UNIVERSELLE CONCRÈTEMENT...

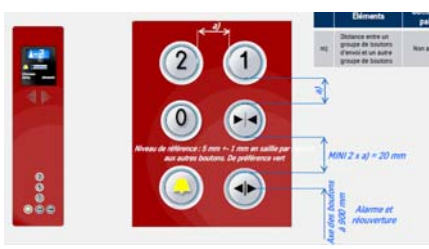
↑  
↓

### 3 LA CONCEPTION UNIVERSELLE


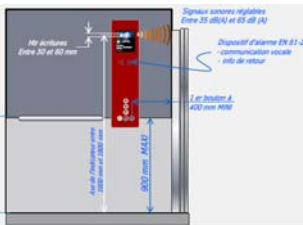
## CONCEPTION UNIVERSELLE CONCRÈTEMENT...


### En cabine

- ✓ Un éclairage suffisant et confortable
- ✓ Des dimensions adaptées à la mobilité réduite
- ✓ Des boutons de commandes adaptés pour tous
- ✓ Des indications sonores et lumineuses réglables
- ✓ Un dispositif d'alarme avec communication vocale et info de retour
- ✓ Un placement adapté des symboles, des messages écrits et des boutons
- ✓ La précision d'arrêt



Éléments	ps
Distance entre un groupe de boutons d'envoi et un autre groupe de boutons	Non



## CONCEPTION UNIVERSELLE CONCRÈTEMENT...


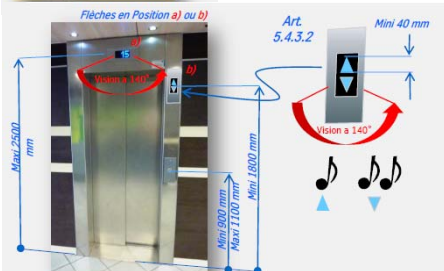
↑  
↓


### 3 LA CONCEPTION UNIVERSELLE

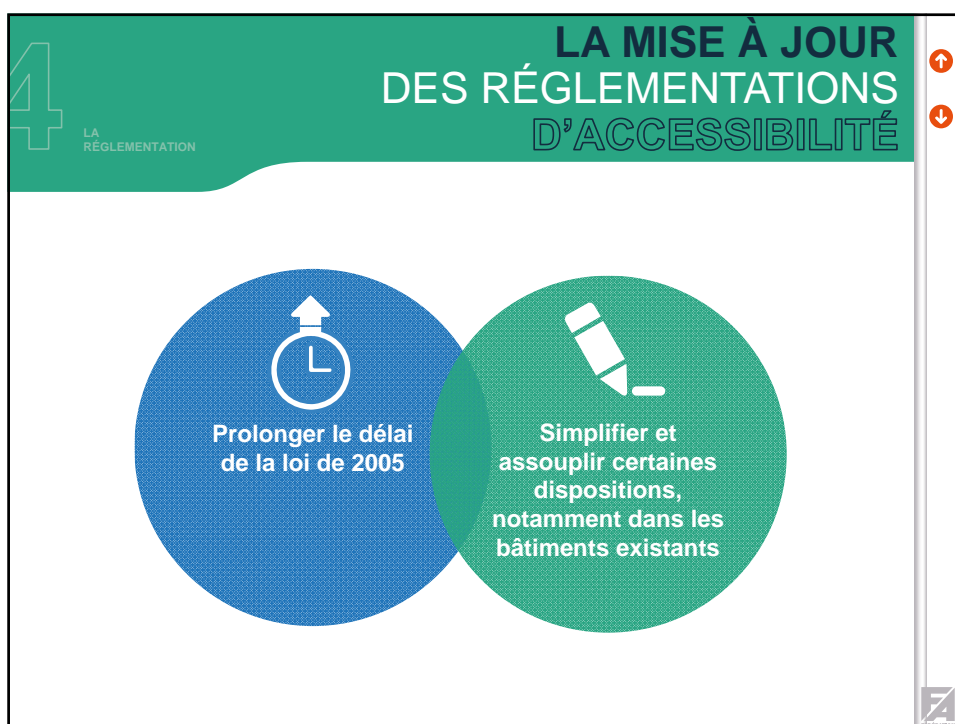
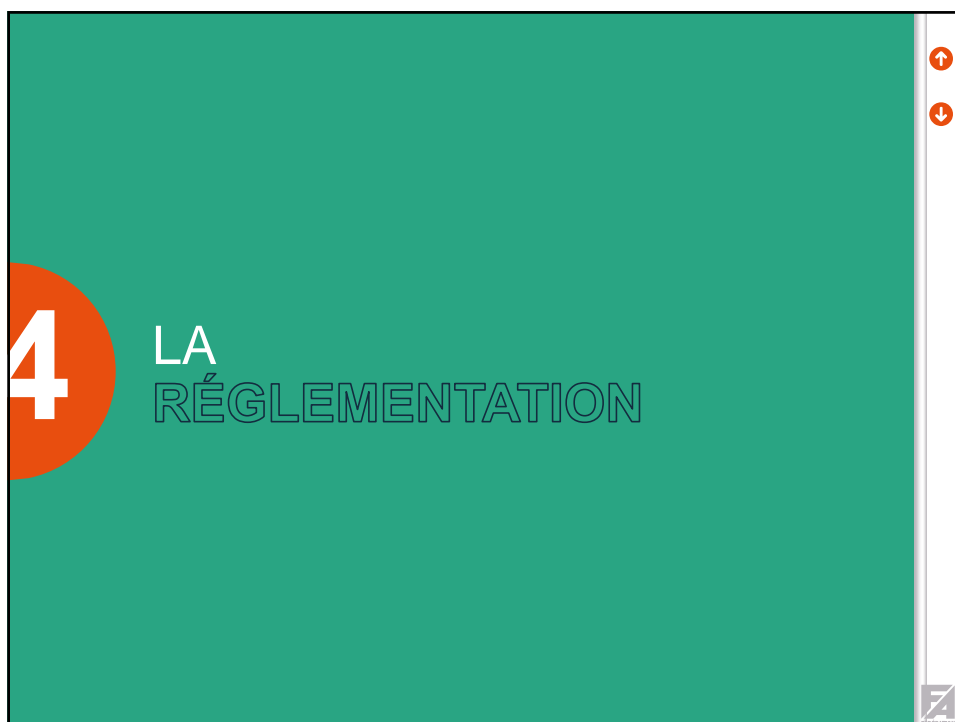
## CONCEPTION UNIVERSELLE CONCRÈTEMENT...

### Sur le palier

- ✓ Des boutons de commandes adaptés pour tous
- ✓ Des informations de mouvement visuelles et sonores
- ✓ Des dimensions adaptées à la mobilité réduite
- ✓ Une parfaite protection contre le mouvement de la porte
- ✓ La précision d'arrêt au palier





4
LA RÉGLEMENTATION

NOUVELLE RÉGLEMENTATION  
ACCESSIBILITÉ ERP

### Quels changements ?


1

Les Agendas d'Accessibilité Programmés:

Cette disposition concerne les établissements qui n'étaient pas accessibles au 1<sup>er</sup> janvier 2015. L'agenda consiste en une analyse des actions nécessaires pour que l'établissement réponde à ces exigences et prévoit le programme et le calendrier des travaux, ainsi que les financements correspondants.

Les établissements qui n'étaient pas accessibles au 1<sup>er</sup> janvier 2015 devaient :

- ✔ Déposer en préfecture un Agenda de Programmation de l'Accessibilité au plus tard le 27/09/2015
- ✔ Réaliser dans les trois ans qui suivent le dépôt de l'Agenda, les travaux décrits
- ✔ En cas de problèmes techniques ou économiques, demander une prolongation du délai d'exécution de l'Agenda (ne pas excéder 9 ans)



4
LA RÉGLEMENTATION


NOUVELLE RÉGLEMENTATION  
ACCESSIBILITÉ ERP  
DANS UNE CONSTRUCTION EXISTANTE

### Quels changements ?

2

Les mesures d'assouplissement ou de suppression de certaines exigences:


- ✔ Introduction de la notion de « solutions d'effet équivalent pouvant être mises en œuvre dès lors que celles-ci satisfont aux mêmes objectifs que les solutions prescrites » par les nouveaux arrêtés (8/12/2014 et 24/12/2015)
- ✔ Affirmation de la référence à la norme EN 81-70 pour les ascenseurs en privilégiant les appareils de type 2 ou 3.
- ✔ L'installation des élévateurs sans dérogation dans certains cas et sous certaines conditions





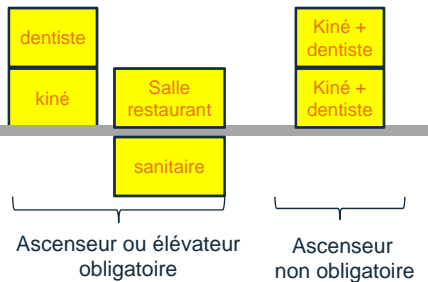
## NOUVELLE RÉGLEMENTATION ACCESSIBILITÉ ERP DANS UNE CONSTRUCTION EXISTANTE


**4** LA RÉGLEMENTATION



C'est l'arrêté du **8 décembre 2014** qui **fait référence** pour les ERP dans un bâtiment existant.

**Tous les services rendus dans l'établissement doivent être accessibles.** Si certains services sont dispensés dans les étages et pas au niveau accessible de plain-pied depuis l'extérieur, alors l'ascenseur est obligatoire






**!** Un élévateur peut être installé sans dérogation à la place d'un ascenseur dans certains cas et à condition qu'il respecte certaines dispositions dimensionnelles et fonctionnelles.

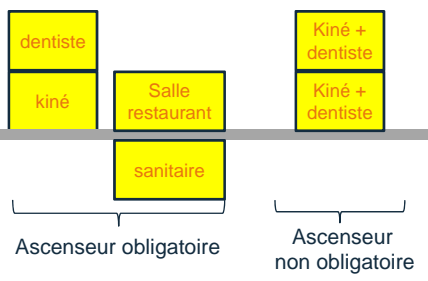
FEDERATION


## NOUVELLE RÉGLEMENTATION ACCESSIBILITÉ ERP DANS UNE CONSTRUCTION NEUVE

**4** LA RÉGLEMENTATION



Bien qu'un nouvel arrêté soit en cours d'élaboration, c'est toujours l'arrêté du **1<sup>er</sup> août 2006** qui **fait référence** à la construction neuve d'ERP et l'installation des ascenseurs. **Tous les services rendus dans l'établissement doivent être accessibles.** Si certains services sont dispensés dans les étages et pas au niveau accessible de plain-pied depuis l'extérieur, alors l'ascenseur est obligatoire






**!** Un élévateur n'est pas autorisé pour les ERP dans les constructions nouvelles.

FEDERATION

## 4 LA RÉGLEMENTATION

# NOUVELLE RÉGLEMENTATION ACCESSIBILITÉ HABITATION DANS UNE CONSTRUCTION NEUVE



C'est l'arrêté du **24 décembre 2015** qui fait référence à la construction neuve de bâtiments d'habitation individuelle ou collective. L'installation d'un ascenseur est obligatoire à partir de **R+4**.

Les ascenseurs sont conformes à EN 81-70.

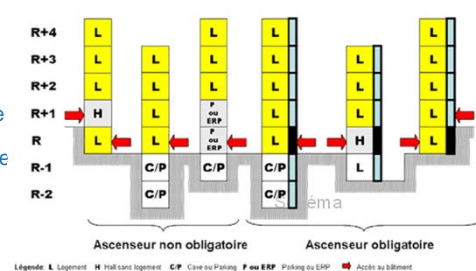


Fig. 1 : Exemples de configurations pour illustrer l'obligation d'ascenseur

! L'installation d'un élévateur est possible mais limitée à une course de 3,2m. Les élévateurs ne peuvent donc pas remplacer un ascenseur « obligatoire ». Pour les logements construits sur deux niveaux (duplex ou maison individuelle), un élévateur doit pouvoir être installé si l'unité de vie n'est pas complètement accessible depuis l'extérieur du logement

## 4 LA RÉGLEMENTATION

# ÇA VAUT LE COÛT

**Contrairement aux idées reçues, les ascenseurs ne coûtent pas cher !**

Pas plus de **3%** du coût de la construction neuve

Une valorisation du patrimoine allant jusqu'à **20%** en IDF\*

**0,50 €** par jour par logement de charges

**Sans compter ce que l'on gagne en mobilité et accessibilité !**

\*l'ensemble de l'Île-de-France

